



## QUESTIONS FRÉQUENTES

### Comment faire pour savoir si mon projet est recevable ?

Les projets ciblés par le Fonds Écomunicipalité IGA visent la protection, la conservation et la valorisation de l'environnement. Les projets favorisant les 3RV [réduction, réemploi, recyclage et valorisation] ainsi que les transports actifs seront privilégiés au détriment des activités strictement axées sur la sensibilisation. En effet, le comité de sélection priorisera les projets dont les effets positifs sur l'environnement sont mesurables et durables.

Aperçu des critères d'évaluation des projets :

- Pertinence environnementale, sociale et économique;
- Durabilité du projet;
- Possibilité de chiffrer les retombées du projet;
- Originalité de la proposition;
- Critères privilégiés par le Fonds (3 R-V / transports actifs et collectifs).

### Quelle est la différence entre les projets à financement extraordinaire et ceux à financement régulier ?

Les projets à financement extraordinaire sont ceux dont le financement demandé est de 40 000 \$ et plus. Lors de votre inscription, votre projet sera classé automatiquement dans la bonne catégorie, selon le financement demandé. Le formulaire d'application est le même pour les deux catégories de projets.

### Pour un projet à financement régulier, puis-je demander plus de 10 000 \$ ?

Il n'est pas conseillé de demander plus de 10 000 \$ pour un projet à financement régulier, étant donné qu'il s'agit du montant maximal alloué pour les projets réguliers.

### Quelles sont les dépenses admissibles?

Le Fonds Écomunicipalité IGA préconise d'abord et avant tout les achats de matériel reliés à la réalisation du projet retenu. Les salaires et autres dépenses associées à la gestion et l'administration de votre projet (service de comptabilité, impression de documents, réunions d'organisation, etc.) **ne sont pas** des dépenses admises par les subventions octroyées par le Fonds Écomunicipalité IGA.

Lorsque les candidats sont sélectionnés, ils sont invités à proposer un budget que nous évaluons en leur proposant des modifications au besoin.

## **Combien ai-je de temps pour réaliser mon projet?**

Nous comprenons que les projets environnementaux s'échelonnent fréquemment sur une longue période. Toutefois, le Fonds Écomunicipalité IGA finance généralement une phase d'un projet, pour une durée maximale d'un an. Lorsque les candidats sont sélectionnés, nous précisons en combien de temps l'argent octroyé devra être dépensé.

## **Qu'est-ce qu'une ONGE?**

Une ONGE est une organisation non gouvernementale en environnement, qui possède un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Dans sa mission même, il y a un volet environnemental.

## **Si je ne suis ni une ONGE ni une municipalité ni un établissement d'enseignement, suis-je quand même admissible?**

Nous acceptons également les Centres de la petite enfance (CPE) ou les autres organisations à but non lucratif (OBNL) appuyées par des organismes en environnement de leur région.

## **Lors de mon application, puis-je joindre des documents ou vous envoyer des documents supplémentaires ?**

Dans un souci d'équité envers tous les participants, nous n'acceptons aucun document complémentaire au moment de votre inscription. Cependant, nous n'hésiterons pas à contacter certains participants si des renseignements supplémentaires s'avéraient nécessaires.

## **Quand puis-je espérer une réponse?**

Nous traitons les demandes dans un délai de deux mois, après la date de tombée. Par exemple, si vous déposez un projet le 15 août 2009 et que la date limite pour le faire est le 1<sup>er</sup> octobre 2009, vous recevrez une réponse aux alentours du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Tous les participants recevront une réponse, qu'elle soit positive ou négative. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de téléphoner pour effectuer un suivi de votre candidature.

## **Si j'ai déjà soumis un projet par le passé et qu'il n'a pas été accepté, puis-je soumettre une nouvelle demande ?**

Oui, vous pouvez soumettre une demande à chaque fois qu'une nouvelle vague de sélection est lancée. Par exemple, si vous avez déjà soumis une demande pour la vague de sélection se terminant le 1<sup>er</sup> juin 2009 et que vous souhaitez présenter une nouvelle demande pour la vague de sélection se terminant le 1<sup>er</sup> octobre 2009, il est possible de le faire.

## **Si j'ai déjà soumis un projet par le passé et qu'il a été accepté, puis-je soumettre une nouvelle demande ?**

Oui, il est possible de soumettre une nouvelle demande si vous avez déjà reçu du financement pour un autre projet. Toutefois, il est certain que le Fonds Écomunicipalité IGA a pour objectif de soutenir un maximum d'organisations dans un maximum de municipalités différentes à travers le Québec.